

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 28 DÉCEMBRE

Chambre Consultative des Arts et Manufactures

Scrutin de ballottage
Du 30 Décembre 1894

CANDIDATS

MM. SABATIER, vice-président sortant, rééligible.
FRENZER, membre sortant.
GOBLET, id.
HUTREL, id.
CHAUSSEPIED, ALEXIS, en remplacement de M. PICHÉRI, démissionnaire.

Elections du 30 Décembre 1894

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

CANDIDAT:

M. GIRARD-BOUVET, négociant en vins à Saint-Florent.

Une idée géniale

Sauf quelques poussées annoncées d'avance, les employés des ministères ne sont jamais exténués de travail. Non pas qu'ils soient plus paresseux que d'autres, mais la besogne est répartie entre tant de gens qu'il n'en arrive à chacun qu'une fraction infinitésimale. Après avoir mûrement réfléchi à cet état de choses, un député — nous ne saurions nommer ce modeste génie, sans autorisation spéciale — un député vient d'avoir une idée lumineuse. Pour occuper les fréquents et tangibles loisirs de nos bureaucrates, il propose de leur confier le soin de rechercher les économies que l'Etat devrait réaliser « par la simplification des rouages administratifs et la suppression des emplois inutiles ». Mais, soupçonnant que l'étude de ces questions pourrait bien n'exercer qu'une médiocre attraction, notre député propose d'ouvrir un crédit de 273,000 francs à répartir entre les employés qui se livreraient avec le plus de succès à ce petit jeu de bureau.

L'idée d'octroyer 273,000 fr. supplémentaires à des employés qui ne s'emploient qu'à une besogne absolument négative est déjà bien étrange. Mais, où la candeur dépasse les bornes, c'est quand cet étonnant député s'imagine que les bureaucrates, c'est-à-dire les premiers intéressés à la multiplication indéfinie des emplois inutiles, seront assez imprudents pour signaler les sinécures dont ils vivent et pour en réclamer la suppression. On peut être assuré d'avance que, loin de proposer des réductions, les employés consultés prouveront au contraire, par A plus B, que le personnel est insuffisant pour assurer les services, et que les appointements sont notoirement inférieurs à ce qu'ils devraient être. Quant aux plumigrattes zélés mais naïfs, qui, ne se méfiant de rien, iraient ingénument dénoncer les abus et signaler les rouages inutiles, ils ne tarderaient guère à se repentir de cet accès de franchise. Voit-on quelle serait la posture d'un brave sous-chef qui réclamerait la suppression de son chef direct et l'extermination de la moitié des employés placés sous ses ordres? Sa situation ne serait pas tenable: on lui ferait

voir que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire.

Vous connaissez tous, ou à peu près tous, l'admirable livre des *Employés* de Balzac et les turbutaines réformatrices — trop justes, hélas! — du pauvre et grand Rabourdin qui commettait, à l'aide de son système, la bêtise de réaliser douze cent millions de recettes contre sept cent millions de dépenses, en matière de paperasserie. Vous savez donc ce qu'il advint de Rabourdin et de son rêve.

Avis à ceux qui seraient tentés de marcher sur ces néfastes traces: la porte de l'avancement leur serait impitoyablement fermée et ils n'auraient même pas la consolation d'avoir soustrait quelques centaines de francs au gouffre budgétaire où tombe une si belle cascade de milliards.

N'importe, comme il s'agit de 273,000 fr. à gaspiller, il y a de grandes présomptions que la Chambre adoptera l'idée d'un de ses membres les plus distingués. Nous serions même porté à croire que cette combinaison sera définitivement consolidée. On commencera par voter les 273,000 fr. à titre d'expérience; puis on en arrivera à créer, dans chaque ministère, un service spécial chargé d'étudier en permanence les réformes, simplifications et réductions que réclame notre organisme bureaucratique. Ceci est une façon de parler, car nous sommes persuadé que cet organisme ne « réclame » rien du tout et qu'il s'accommode à merveille de cette multiplicité de rouages et de fonctions qui assurent à tant de braves gens le graissage du ressort, l'existence et qui, après tout, ne font du tort qu'à cet être abstrait, peu intéressant, et en quelque sorte chimérique, qu'on appelle le contribuable français.

Chambre des Députés

CLOTURE DE LA SESSION

Après un vote très bref de plusieurs projets de loi d'intérêt local, M. le président du Conseil donne lecture du décret de clôture de la session ordinaire de 1894.

M. Brisson, président de la Chambre, déclare la session close.

La réouverture du Parlement aura lieu, ainsi que le prescrit la Constitution, le 8 janvier, second mardi du mois.

Contre la trahison

On a distribué une proposition de M. Julien Goujon tendant à faire perdre la qualité de Français aux espions et aux traîtres.

La sous-Commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'espionnage et la trahison a statué sur les principes essentiels de ce projet.

Elle a consacré l'application de la peine de mort pour la trahison quand le coupable est militaire ou préposé quelconque de l'Etat: l'application des travaux forcés, dans le cas contraire. Elle laisse au jury la connaissance des actes de trahison quand le coupable n'est ni militaire ni fonctionnaire.

L'article 463 (circonstances atténuantes) sera applicable.

La Commission a adopté cette rédaction de

sa sous-Commission et elle a substitué aux projets du gouvernement un projet qui définit les crimes de trahison et d'espionnage et les distingue l'un de l'autre.

Voici du reste les principales lignes du projet de la Commission:

« Tout étranger qui aura pénétré ou tenté de pénétrer des secrets intéressant la défense du territoire est coupable du crime d'espionnage et est puni des travaux forcés à temps.

« Tout Français qui aura livré ou communiqué soit à un gouvernement étranger, soit aux agents de ce gouvernement, soit à tout autre personne qu'il savait agir dans un but d'espionnage des objets blanc et gris, documents ou renseignements secrets intéressant la défense du territoire, est coupable du crime de trahison.

« Si le coupable est militaire, en activité de service, officier de réserve ou de l'armée territoriale, employé des armées de terre ou de mer, ou s'il est fonctionnaire, agent préposé quelconque de l'Etat et qu'il ait en connaissance des objets, blanc et gris ou renseignements à raison d'une mission qui lui a été confiée ou d'un travail dont il a été chargé, la peine sera la mort précédée de la dégradation militaire si le coupable est militaire.

« Si le coupable n'appartient à aucune des catégories précitées, la peine sera celle des travaux forcés à perpétuité. »

Dans cet article, le terme « renseignements secrets » a été substitué, comme on voit, au terme « renseignements dont le secret intéresse, etc. »; l'expression employée par le gouvernement ayant paru à la Commission manquer de précision et d'une élasticité d'application.

L'article 3 du projet du gouvernement serait ainsi modifié:

« Sera puni de la réclusion quiconque aura provoqué à commettre ou offert de commettre un des crimes énoncés aux articles précédents, même lorsque cette provocation, ou cet offre, n'aurait pas été suivie d'effet.

« Si le coupable appartient à une des catégories prévues plus haut, la peine sera celle des travaux forcés à temps. »

L'article 2 subirait ainsi d'importantes modifications; il serait ainsi rédigé:

« Sera exempt de la peine qu'il aurait encourue le coupable qui, avant la consommation de l'un des crimes prévus par la présente loi ou avant toutes poursuites commencées, en aura spontanément donné connaissance aux autorités administratives ou de police judiciaire. »

La Commission, comme on voit, a ajouté le mot « spontanément » et supprimé la fin de l'article 2 du gouvernement.

Enfin, la Commission a adopté l'amendement suivant de M. le baron Reille:

« Toutes les personnes comprises dans l'article premier et au paragraphe 2 de l'article 2, poursuivies soit comme auteur principal, soit comme complice, sont soumises à la juridiction du Conseil de guerre ou des tribunaux maritimes.

« L'article 463 du Code pénal (circonstances atténuantes) est applicable dans tous les cas prévus par la présente loi. »

Le projet du gouvernement procédait par voie d'énumération, ne prévoyait pas toutes

les éventualités et pouvait laisser certains actes impunis tout en risquant d'empêcher la discussion sur certaines affaires militaires ou maritimes.

C'est à ces défauts que le projet de la Commission cherche à remédier.

La Folie de la Croix

Le président du Conseil recevait, ces jours derniers, une délégation de journalistes venant lui demander la croix de la Légion d'honneur pour un savant qui l'attend depuis quinze ans.

Il a dit à ces messieurs des choses qui méritent d'être répétées pour la consolation et l'enseignement de ceux qui font le chemin de la croix.

— Ainsi que beaucoup d'autres, votre protégé s'est longtemps trouvé dans la plus mauvaise situation. Il dépend de deux ministères, l'intérieur et l'instruction publique. Chaque année, l'intérieur se disait: « Je n'ai pas besoin de me gêner, l'instruction ne pourra manquer de le décorer. » Par malheur, l'instruction se disant la même chose, le candidat n'était porté sur aucune liste. Il ne faut jamais, quand on veut être décoré, solliciter deux ministères.

Et finalement, tout en donnant des espérances, M. Charles Dupuy a fait part de son embarras:

— Quelquefois les journaux disent que je suis fou. J'aurais pu le devenir. Je n'ai que trente-cinq croix à ma disposition. Or, savez-vous combien de candidats sont appuyés auprès de moi par de très hauts personnages? 912!!! Vous vous doutez de mes perplexités.

Elles ne seraient pas longues, ces perplexités, si j'étais M. Dupuy. Je bombarderais de mes trente-cinq croix les plus effervescents de l'extrême gauche « pour services rendus à la cause du gouvernement ».

La surveillance des étalons

La loi du 14 août 1885 sur la surveillance des étalons a institué dans chaque département une commission qui se réunit tous les ans, dans le courant de novembre, pour examiner, au point de vue du cornage et de la fluxion périodique, les animaux destinés à faire la monte.

Il arrive, toutefois, que les cultivateurs, éleveurs et propriétaires de chevaux, malgré les avertissements qui leur sont prodigués, négligent de présenter leurs bêtes aux jours fixés par l'administration.

Pour donner satisfaction à leurs réclamations, M. le ministre de l'agriculture a décidé, par circulaire du 6 décembre courant, que, cette année comme les années précédentes, les directeurs des dépôts d'étalons seront autorisés à examiner, de concert avec les vétérinaires de ces établissements, les animaux qui, pour une cause quelconque, n'ont pas subi l'épreuve prescrite par la loi, et à leur délivrer le certificat sans lequel il est interdit de les employer à la monte.

Cette autorisation est donnée sous la réserve que les chevaux seront conduits aux divers dépôts d'étalons avant le 1^{er} avril, leurs propriétaires étant invités à s'entendre, à l'avance, avec les directeurs, pour fixer le jour de la visite.

INFORMATIONS

Expulsion de Rome d'un journaliste Français

Une dépêche de l'Agence Havas apprend l'expulsion de M. Henry Darcours, correspondant du *Matin* à Rome depuis six mois. M. Henry Darcours était en même temps directeur de la *Correspondance de Rome*, organe tri hebdomadaire, rédigé depuis dix ans en langue française.

Déjà M. Crispi avait expulsé toute la réaction française du *Moniteur de Rome*.

Il lui plaît de laver son linge en famille : il a raison, ce linge est terriblement sale.

Révocation d'un maire

M. Barralon, maire de Saint-Etienne, est révoqué de ses fonctions. Cette révocation lui a été signifiée par le chef de cabinet du préfet, qui lui a remis la copie du décret présidentiel en date du 22 décembre et contresigné par M. Charles Dupuy.

La mesure qui vient d'être prise et qui va provoquer une vive émotion a été dictée par le refus du maire d'accepter le décret d'utilité publique concernant la réédification de l'hôpital à Bellevue, c'est-à-dire à plus de trois kilomètres du centre de la ville.

Les réservistes de cavalerie

Des changements ont été apportés aux ordres individuels de convocation des réservistes de cavalerie appartenant aux classes de 1884 et 1888.

Pour permettre l'utilisation complète des chevaux, pour relever uniformément les effectifs appauvris par les libérations anticipées, chaque régiment incorporera successivement, jusqu'au printemps, des séries de 200 réservistes.

Un aumônier décoré

M. l'abbé Edme, aumônier de l'hôpital militaire de Constantine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Pour les chasseurs

D'après une prochaine instruction de la direction de la Sûreté générale, les arrêtés préfectoraux de la fermeture de la chasse renfermeront une disposition intéressante pour les chasseurs.

Il sera permis, après la clôture, et jusqu'au 31 mars inclusivement, de tirer la bécasse dans les bois et forêts, mais sans emploi de chiens d'aucune espèce.

Tentative d'assassinat

Aleçon, 26 décembre. — Vers minuit, un nommé Adolphe Vigneron, âgé de 25 ans, marchand de farine au Mans, allait prendre le train, quand, aux environs de la gare, un individu se précipita sur lui et lui donna deux coups de couteau en pleine poitrine.

Vigneron put échapper à son assassin et se réfugia dans un débit voisin où il s'affaissa.

Vigneron était porteur d'une sacoche contenant 1,500 francs et que son agresseur n'a pu lui voler.

Plusieurs arrestations ont été opérées par la police, mais le coupable n'est pas encore découvert.

L'état de la victime est grave.

En chassant aux alouettes

Châlons sur-Marne, 27 décembre. — M. Georges Jacquot, capitaine au 3^e régiment de hussards à Reims, chassait les alouettes avec un maréchal des logis fourrier nommé Julien, lorsqu'il blessa mortellement par imprudence son subordonné.

Traduit devant le conseil de guerre du 6^e corps, le capitaine Jacquot a été acquitté.

Terrible imprudence

On mande de Fontainebleau :

« Dimanche matin, le nommé Lelu, demeurant à Avon, a été trouvé mourant par son enfant, âgé de neuf ans, au polygone de Fontainebleau. Après avoir fait ses adieux à son fils, Lelu l'a envoyé prévenir sa mère qui n'a plus trouvé en arrivant que le cadavre de son mari complètement mutilé. La jambe gauche était arrachée et le ventre ouvert.

» Lelu, depuis quelque temps sans travail, ramassait des obus dans le champ de tir, et c'est en dévissant une fusée qui a éclaté qu'il a été mortellement blessé. »

Un vol original

Un vol commis dans des circonstances peu banales vient d'être découvert à Rouen.

On sait quelle merveille d'architecture est la cathédrale de cette ville, une des plus belles de France. Des malfaiteurs ayant pu se procurer la clef d'une porte de ce monument, ont réussi en rampant le long des corniches à gagner le fronton du portail de la Calende et là, à soixante mètres du sol, en dépit de difficultés inouïes, sont arrivés à descendre une vingtaine de superbes statuettes qu'ils ont emportées.

Les hardis voleurs, dont l'un est le fils d'un des concierges de l'archevêché, sont allés offrir successivement leurs statuettes à un sculpteur et à un marchand d'antiquités, qui, ayant appris la provenance de ces objets d'art, se sont empressés de les restituer à la cathédrale.

Une enquête a été ouverte par le parquet sur ce vol d'un genre peu commun, mais il est peu probable qu'on en retrouve l'auteur principal. le fils du concierge de l'archevêché, le père, dès que le vol fut connu, s'étant empressé de le faire embarquer sur un navire à destination de l'Extrême-Orient.

BULLETIN FINANCIER

27 décembre 1894.

Marché peu animé en général, on vise à consolider les résultats acquis sans chercher à aller beaucoup plus haut quant à présent. Nos rentes n'ont que des variations insignifiantes et montent ou baissent de quelques centimes selon les demandes ou les offres du comptant.

Le 3 0/0 finit à 101.72 1/2 un peu lourd.

Le dividende de la Banque de France a été fixé à 48 fr., ce qui représente pour l'année 113 fr. C'est la troisième fois seulement en 20 ans que le dividende est aussi faible.

Les sociétés de crédit restent fermes, mais sans progresser. C'est faire œuvre de sagesse que de savoir pendant quelques jours se maintenir avant d'aller beaucoup plus loin.

Le Foncier s'inscrit à 923.75. Le Crédit Lyonnais à 835.

Le Suez finit à 3,102.50.

Hausse importante de nos grands chemins. On prétend que la décision du Conseil d'Etat leur est favorable et on se base pour croire à cette interprétation sur ce fait, que des négociations seraient engagées entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer.

L'Italien finit à 87.07 1/2. L'Extérieure fait bonne contenance à 73 5/16. Petit mouvement en avant des fonds ottomans sur le bruit d'un emprunt destiné à la conversion des obligations des douanes.

Les autres fonds sont soutenus, mais peu animés.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 28 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 7°
Midi,	769 m/m	au-dessus 5°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit		0°

RENOUVELLEMENT PARTIEL

DE LA
Chambre de Commerce de Maine-et-Loire

Scrutin de ballottage du dimanche 30
décembre 1894

Le premier tour de scrutin, pour l'élection de trois membres de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, n'a pas donné de résultat définitif.

Dimanche prochain 30 décembre, de 10 heures du matin à 3 heures du soir, aura lieu le scrutin de ballottage.

Nous avons l'honneur de recommander de nouveau à votre suffrage :

M. GIRARD-BOUVET, de la maison Bouvet-Ladubay, Vins monsseux, à Saint-Florent-lès-Saumur.

La compétence particulière de M. Girard-Bouvet en ce qui concerne le commerce des vins et spiritueux, nous dispense d'insister sur les avantages que le commerce et l'industrie du département de Maine-et-Loire tout entier trouveront à être défendus avec l'autorité qui s'attache à son nom.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires pour 1895.

Ont voté pour : MM. de Grandmaison, Guignard et Coudreuse. Tous les autres députés de Maine-et-Loire se sont abstenus. — La Chambre a adopté.

— Scrutin sur la question préalable sur la proposition de M. Jaurès ainsi conçue : « La Chambre décide qu'il y a lieu de réviser les articles 221, 222 et 223 du Code militaire et d'en effacer la peine de mort. »

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre. — La Chambre n'a pas adopté.

— Scrutin sur l'urgence en faveur du projet de loi tendant à réprimer la trahison et l'espionnage.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour. — La Chambre a adopté.

Sous-Préfecture de Saumur

Dans sa séance du 15 décembre 1894, le Conseil d'Hygiène de l'arrondissement de Saumur a émis le vœu que les architectes qui, à l'avenir, donneront des plans pour des maisons d'école dans l'arrondissement de Saumur, remplacent les sasses fixes des lieux d'aisance exclusivement par des tinettes.

École d'application de Cavalerie de Saumur

PROMOTIONS ET NOMINATIONS

Par décret du 24 décembre, ont été promus et ont reçu par décision du même jour les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de chef d'escadron.

(Choix.) M. Grellet, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie. (Organisation) — Est affecté au 27^e régiment de dragons pour y occuper l'emploi de major.

(Choix.) — M. Gillet, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie. — Est affecté au 2^e régiment de hussards pour y occuper l'emploi de major.

Au grade de capitaine.

2^e tour (choix). M. Morgon, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie. — Est affecté au 11^e régiment de hussards pour y occuper l'emploi d'instructeur.

Au grade de sous-lieutenant.

Les vingt-trois sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent :

M. Rousseau-Dumarcet, du 16^e chasseurs, affecté au 13^e hussards.

M. Bouchelet de Vendegies, du 24^e dragons, au 26^e dragons.

M. de Buretel de Chassey, du 1^{er} dragons, au 13^e dragons.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

La lettre continuait :

« Mais voilà que je vous parle comme si nous étions encore fiancés, comme si vous étiez à moi. Il faut me le pardonner, Philippe. L'illusion me tient encore ; elle me tient tout entière, et je puis vous dire que je vis de cette illusion.

» Ah ! oui, pourquoi êtes-vous parti ? Pourquoi, malheureuse que j'étais, ne vous ai-je pas tout révélé de suite ? Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui j'aie à déplorer cette délicatesse qui vous empêcha de lire ce cher et fatal dépôt laissé par ma mère ? Car c'était une sorte de testament de ma mère, Philippe, des lettres adressées à sa fille pour la tenir en garde contre le monde et ses misères. Pauvre mère ! Elle avait bien souffert, et sa part de bonheur avait été bien courte ! Je ne l'avais point connue, moi, et c'est à peine si elle a pu mettre quelques baisers sur mon front ! Mon père a

passé sa vie à la pleurer, et je sais aujourd'hui pourquoi de soudains nuages obscurcissaient son visage, et mettaient des larmes dans ses yeux.

» Si vous aviez su tout cela, Philippe, vous m'aimeriez encore, car il n'y avait rien, rien, je vous jure, qui me rendit indigne de vous. Mais, voilà, je n'ai pas osé, j'ai eu peur de vous confier ce que renfermaient ces papiers, et par crainte d'une douleur je me suis jetée dans un désespoir. Si nous pouvions nous revoir, vous sauriez tout.

» Nous revoir ? Dieu le permettra-t-il ? Je le lui demande chaque jour avec des larmes. Depuis ma maladie, et sur l'avis du docteur, nous avons repris la mer. L'Alcyone a commencé ses courses. Pauvre Alcyone ! Que de souvenirs elle retient ! Elle a porté mon père mort, après avoir porté ma mère morte, elle aussi. C'est dans la cabine de mon père que vous avez passé les premières heures de votre agonie. — N'est-ce pas aussi sur mon Alcyone, avec elle peut-être que je dois mourir ?

» Maintenant que vous n'êtes plus là, vos gestes, vos attitudes, vos paroles me reviennent à la mémoire. Vous m'avez dit devant Sfax que vous me conquerriez sur la mer elle-même

s'il le fallait. Voici que la mer m'a ressaisie et qu'elle m'emporte. Va-t-elle donc me garder ?

» Mourir ! J'ai écrit ce mot-là, Philippe. C'est une chose étrange que depuis ma maladie j'aie tant changé. Je n'étais qu'une enfant, alors. Me voilà femme.

» La mort n'a plus rien qui m'effraie, lorsque je considère notre séparation et mon délaissement. Mais dès que l'espoir rentre en moi, aussi faible qu'il puisse être, je tremble à cette pensée que je pourrais mourir sans vous avoir revu.

» Et c'est pour cela que je vous écris. Qu'advient-il de ma lettre ? Je la recommande à Dieu, qui lit en moi. Nous sommes en ce moment au Mexique. Mon parrain sait l'histoire de mon cœur. Il me soutient et me console. Ce que nous allons faire, je vais vous le dire. Nous allons vous chercher partout où vous pouvez être : aux Antilles, d'abord, à Terre-Neuve, à Cherbourg, à Brest, à Lorient, à Rochefort, à Toulon. Puis, si nous ne vous avons pas trouvé, nous poursuivrons notre voyage. Nous irons dans l'Inde, en Cochinchine, au Japon. Vers le mois de juillet nous serons apparemment dans les eaux de la Réunion ou de Madagascar. Voilà ce qu'Hira propose.

Hélas ! Hira n'est qu'une femme. Dieu voudra-t-il qu'après avoir une fois rencontré le bonheur sur sa route, elle le rencontre de nouveau ?

» Pourtant je ne veux clore cette lettre que sur une pensée d'espoir. Philippe, si votre cœur est fermé, si votre amour est mort, et si je croise votre voie, je vous le demande, ne me témoignez pas votre ressentiment. Si, là où vous serez, je ne vous vois pas venir au-devant de moi, je saurai comprendre que tout est bien fini. Il ne restera plus à l'Alcyone qu'à replier ses voiles pour toujours. Son âme aura cessé de l'animer.

» Adieu donc ou au revoir. Et, tant que cela m'est encore permis, j'ose vous l'écrire. Philippe, je n'ai plus de mère, je n'ai plus de père, je n'ai plus que vous. Vous m'avez aimée et je vous aime toujours. »

C'étaient les derniers mots de la lettre.

Borsand plia le papier avec un pieux scrupule. Le moment de prendre le quart était venu pour lui. Il porta l'enveloppe à ses lèvres et l'y tint un instant, comme pour en respirer l'émotion contenue. Et, tout à coup, une réflexion lui vint : il tressaillit.

M. de Lestapis, du 25^e dragons, au 3^e drag.
M. Botreau Roussel Bonnetterre, du 6^e chas-
seurs d'Afrique, au 14^e hussards.

M. de Rohan-Chabot, du 2^e cuirassiers, au
9^e cuirassiers.

M. Marret, du 3^e cuirassiers, au 8^e cuirass.

M. de Fromont de Bouaille, du 4^e cuirassiers,
au 11^e cuirassiers.

M. de Colbert-Turgis, du 1^{er} dragons, au
14^e chasseurs.

M. Riverieux de Varax, du 13^e dragons, au
5^e cuirassiers.

M. de Salving de Boissieu, du 5^e chasseurs,
au 20^e chasseurs.

M. d'Auzac de la Martinie, du 10^e chasseurs,
au 6^e chasseurs.

M. Le Gouz de Saint-Seine, du 3^e cuirassiers,
au 8^e dragons.

M. Sudre, du 2^e chasseurs, au 18^e chass.

M. Josson, du 4^e chasseurs, au 19^e chass.

M. Thomas, du 5^e cuirass., au 6^e dragons.

M. Edmond, du 11^e chass., au 1^{er} hussards.

M. Lexa, du 2^e chasseurs d'Afrique, au 10^e
hussards.

M. Paulhiac, du 2^e dragons, au 17^e drag.

M. Le Roy, du 14 chasseurs, au 1^{er} chass.

M. de la Bonnière de Beaumont, du 7^e
chasseurs, au 12^e hussards.

M. Blondel, du 13^e huss., au 24^e dragons.

M. Picard, du 3^e chasseurs d'Afrique, au
12^e hussards.

Par décret en date du 23 décembre, a été
promu et a reçu par décision ministérielle du
même jour :

*Au grade de sous-lieutenant adjoint au
trésorier.*

M. Demoncey, maréchal des logis chef à
l'Ecole d'application de cavalerie. — Est af-
fecté au 7^e régiment de cuirassiers.

MUTATIONS

Par décision ministérielle du 24 décembre :
M. Bridoux capitaine commandant au 3^e
régiment de dragons, est désigné pour occuper
un emploi de capitaine instructeur d'exercices
militaires à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Lacroix, capitaine commandant au 2^e ré-
giment de hussards, est désigné pour occuper
un emploi de capitaine instructeur d'exercices
militaires à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Luce de Trémont, capitaine en 2^e au 3^e
régiment de spahis, détaché à l'Ecole d'appli-
cation de cavalerie, est affecté au 5^e régiment
de hussards et maintenu dans sa situation ac-
tuelle.

M. Levesque, lieutenant au 3^e régiment de
dragons, est désigné pour occuper un emploi
de sous-instructeur d'équitation à l'Ecole d'ap-
plication de cavalerie.

NOMINATION

ARTILLERIE. — Par décision ministérielle du
24 décembre, M. Schvob, officier d'instruction
à l'Ecole de cavalerie, a été nommé à la 1^{re}

— En juillet l pensa-t-il.

» Elle a dit qu'elle reviendrait ici en juillet.

» Nous sommes au 5 juillet déjà, — et elle
n'est pas encore venue.

Il se mit à songer que peut-être l'« Alcyone »
se montrerait en rade de Tamatave pendant que
la « Flore » visiterait les parages de la Grande
Comore. A cette pensée, une douleur affreuse
lui lacéra le cœur.

Si elle venait pendant l'absence, sachant
qu'il appartenait à la station, et qu'elle ne l'y
trouvait point, elle interpréterait sûrement cette
absence dans le sens d'une implacable réso-
lution. Ce serait, cette fois, l'adieu du déses-
poir, l'adieu sans recours possible.

— Ah! si cette missive lui était parvenue
quelques heures plus tôt! Au moins aurait-il
pu lui laisser une parole consolante, l'assu-
rance qu'il avait oublié la douleur, qu'il espé-
rait, qu'il l'aimait encore.

Mais la « Flore » prenait sa marche, et la
côte de Madagascar se fondait dans l'irradia-
tion du couchant

(A suivre.)

classe de son grade. — Maintenu à ladite
Ecole.

Nominations dans la gendarmerie

Par décision ministérielle du 24 décembre :

M. Pauly, lieutenant au 13^e dragons, est
nommé lieutenant de gendarmerie à Angers.

M. Duterre-Duport, chef d'escadron de gen-
darmerie à Foix, passe à Angers.

M. Gont, lieutenant-trésorier à Angers, passe
à Parthenay.

Par décret du 24 décembre, a été nommé
dans la gendarmerie :

2^e tour (armée). M. Hourse (Ernest-Michel-
Ange), notre compatriote, lieutenant adjoint
au trésorier du 19^e régiment de dragons, est
placé dans la garde républicaine (cavalerie).

Nomination dans le génie

M. Leroy, capitaine du génie à Epinal, est
promu chef de bataillon au 6^e du génie, à An-
gers.

SAUMUR

Un filou

Le 21 décembre, se présentait, à l'hôtel de
Londres, un voyageur prenant le nom de
Bessé, puis se disant représentant de M. Gabriel
Rayer, distillateur à Angers, qui l'avait chargé
de distribuer des calendriers à sa clientèle
saumuroise. Le 26, M. Lacote, propriétaire
de l'hôtel, n'ayant pas encore vu la couleur de
l'argent de son hôte, réclama son paiement et
Bessé promit de payer le lendemain, devant —
assurait-il — recevoir de son patron une
lettre recommandée. Le lendemain, l'individu
filait sans tambour ni trompette, laissant son
ballot de calendriers.

Avant-hier soir, le même Bessé s'introduisit
au café du Commerce, y absorbait des con-
somptions pour la somme de 5 fr. 60 et déta-
lait furtivement. M. Lorphelin s'empressa de
lancer à la poursuite du floueur un employé
qui rejoignit Bessé sur la place de la Gendar-
merie et le somma de venir régler sa note au
café, sinon il le livrerait aux gendarmes. A ce
mot, le voleur prit le galop et disparut.

Les gendarmes ont effectué, dans tous les
hôtels, des recherches infructueuses. Voici le
signalement dudit Bessé :

35 à 40 ans, cheveux et sourcils bruns,
front ridé, favoris et moustaches noirs, accent
méridional ;

Paletot et gilet de cheviotte bleu-clair, pan-
talon beige clair, feutre mou, brodequins lacés.

DOUÉ-LA-FONTAINE

Vol de poulets

Mardi dernier, en visitant son poulailier, M.
Louetière, menuisier au Moulin-Méan, com-
mune de Doué, constata la disparition de seize
poules sur vingt habitant le « toit » dont,
malheureusement, la porte n'est jamais fer-
mée, et qui, de plus, est situé dans une cour
traversée par un chemin d'exploitation sur
lequel passent nombre de gens.

M. Louetière suppose que les volailles —
qu'il estime 32 fr. — ont été dérobées dans la
nuit du 24 au 25. Mais on n'a ni indice, ni
trace ; et les perquisitions opérées par les gen-
darmes de Doué sont restées sans résultat.

Nécrologie

Le comte Edmond de la Selle

Extrait de l'Anjou :

« M. le comte Edmond de la Selle vient de
mourir, entouré des siens, au château de
Dreuil, près de Nueil-sous-Passavant, à l'âge
de 90 ans.

» C'était un des représentants les plus jus-
tement estimés de notre noblesse angevine, fi-
dèle à Dieu et à la Monarchie traditionnelle.

» En 1830, officier d'avenir à l'Ecole de ca-
valerie de Saumur, il brisa son épée et se re-
tira dans ses terres, se vouant tout entier à
faire le bien autour de lui.

» Marié, peu après la révolution de Juillet,
à M^{lle} de Charnières, il eut plusieurs enfants
qui continuent, dans les cantons de Vibiers et
de Doué, ses traditions de bonté et de dévoue-
ment.

» Il remplaça son beau-père, M. de Char-
nières, comme président de la Fabrique de
Nueil, et fut constamment réélu, après lui,
conseiller municipal de cette commune.

» Ses générosités et celles de sa famille do-
tèrent Nueil d'une belle église. Il fut vraiment
un bienfaiteur pour cette localité. S'il savait
être charitable, rien surtout ne valait la façon
aimable dont il donnait. Il demandait qu'on lui
fit le plaisir d'accepter, comme si on lui eût
rendu service. Aussi sa perte sera-t-elle vive-
ment ressentie par tous ceux qui ont pu l'ap-
précier.

» Sa mort met en deuil les familles de la
Selle, de Charnières, de Geoffre de Chabrignac,
de Buor de Cuissard, etc., etc.

» La sépulture de M. le comte Edmond de
la Selle aura lieu à Nueil le samedi 29 décem-
bre, à 10 heures.

» Nous prions ses enfants et petits-enfants
de vouloir bien agréer l'hommage de notre
sympathie la plus respectueuse. »

ANGERS

Banquet du général d'Esclévin

Avant-hier soir a eu lieu, à l'hôtel du Cheval
Blanc, le grand banquet offert par M. le général
d'Esclévin aux officiers et aux principales au-
torités de la ville d'Angers.

Aux côtés de M. d'Esclévin, qui présidait, on
remarquait les généraux Lourde-Laplace, Mas-
sing ; MM. Forquet de Dorne, premier prési-
dent de la Cour d'appel ; Demartial, procureur
général ; Hermann Ligier, préfet de Maine-et-
Loire ; Max-Richard, Merlet, anciens officiers,
et de nombreux officiers de toutes armes.

Pendant le dîner, la musique du 135^e a joué
les plus beaux morceaux de son répertoire.

Dépôt de remonte

Par suite de l'insuffisance des écuries du
Dépôt d'Angers, huit étalons vont être envoyés
à Segré.

La tentative de suicide

Les nouvelles de M. D..., qui avait tenté de
se suicider dans la matinée du 24, sont des plus
rassurantes.

D'ici une huitaine de jours, le blessé pourra
sortir de l'hôpital.

En Cour d'assises

Les gendarmes de Segré ont amené avant-
hier matin, à la prison d'Angers, trois prison-
niers qui comparaitront devant les prochaines
assises de Maine-et-Loire : un sieur Rave-
neau, du Guédeniau, accusé d'avoir tenté d'es-
croquer une somme de 10,000 fr. au moyen
d'un faux billet ; la fille Courtignier, de Cuon,
arrêtée pour infanticide, et Marie Segretain,
femme Benais, accusée également d'infanti-
cide.

LOUDUN

Tamponnement en gare

Ces jours derniers, un tamponnement assez
grave s'est produit, en gare de Loudun, entre
plusieurs wagons de marchandises. Un con-
trôleur nommé Fraize, en voulant sauter à
terre, s'est blessé assez sérieusement à l'é-
paule.

Escrocs espagnols

Nous avons, à différentes reprises, annoncé
qu'un certain nombre de personnes avaient
reçu d'escrocs espagnols des lettres dont nous
avons publié des extraits. Nos compatriotes
que, plusieurs fois, nous avons mis en garde
contre les agissements des voleurs d'au-delà
des Pyrénées, ne se sont pas laissés prendre.
Il n'en a pas été de même partout en France.

Ou mande, en effet, de Paris, que le fameux
prisonnier de Barcelone qui, depuis des an-

nées, sous prétexte de révéler l'emplacement
d'un trésor, escroque ou tente d'escroquer des
personnes dont la crédulité est facile à sur-
prendre, vient de renouveler sa tentative au-
près d'un riche négociant de la rue Turbigo.
Celui-ci ne répondit pas, mais sa femme se
laissa prendre. Elle envoya au prisonnier
4,000 francs. Le tour était joué. Et elle n'eut
plus de nouvelles de l'escroc espagnol.

LA CONGOLINE seul remède infailible pour
guérir crevasses et gerçures.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4

Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

LUNDI 31 Décembre

La Fille du Tambour-Major

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux,
de MM. Chivot et Duru, musique de J. OFFENBACH.

CARTES DE VISITE

DE

l'Imprimerie P. GODET

SAUMUR, Place du Marché-Noir, SAUMUR

Fabien de Courcelles
GOISLARD-HARDOUIN
Mademoiselle Claire Hoisangou
FRÉDÉRIC DAVIGNON
Alexandre Severeyna
M^{re} & M^{lle} EMILE BLANDINIÈRE
Marcel Delhoue
MADAME BÉON DESTOURNELLES
Général E. Hotté

78 32 65 37 70 49 58 34 33

Modèles pris dans le Spécimen de l'Imprimerie
qui en contient un grand choix
1^{re} 50, 2^{re} & 2^{re} 50 suivant qualité de Carton.

LIBRAIRIE JAVAUD

Saumur, 3, rue St-Jean

MAGASINS D'ÉTRENNES

Grand Choix d'Objets d'Art et
de Fantaisie en faïence, porcelaine,
Maroquinerie et Tabletterie.

Articles de Chine et du Japon

Assortiments des BEAUX OUVRAGES parus
des premiers Editeurs de Paris, ainsi qu'un
choix de PAROISSIENS, de MISSELS de Luxe
et d'OBJETS DE PIÉTÉ.

Très jolie collection pour CHRISTMAS, ainsi que
de GRAVURES pour Etrennes. — Belle PA-
PETERIE DE LUXE et FOURNITURES DE
BUREAUX.

M. JAVAUD engage les habitants de Sau-
mur à venir visiter ses Magasins où ils trou-
veront tous ces articles à un prix d'un
bon marché exceptionnel.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaufort, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.
Nouvelle application du plombage Bayard
aux dents les plus cariées, garantissant la mas-
tication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Le système de vendre tout Bon Marché et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins de la Glaneuse

A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

18 & 20, Rue d'Orléans, SAUMUR

Les Magasins de la Glaneuse échangent ou remboursent toute marchandise qui a cessé de plaire.

ETRENNES

Fourrures, Manchons, Boas cols et colliers, Plumes, etc., Foulards, Cravates, Mouchoirs, Taies d'oreiller, Eventails, Mantilles et Echarpes de dentelle, Jupons, etc., etc., etc. Coupes et Coupons de Tissus noirs et couleurs pour ROBES; prix spéciaux pour Œuvre de Bienfaisance.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28, Rue Saint-Jean, Saumur

ARTICLES pour NOEL
Fantaisies, Sucre Conserve, Sabots Guillochés, Arbres de Noël, etc., etc.
Pâtés de Foies gras truffés, depuis 1 fr. 75 la terrine.

VINS FINIS. — Champagne, Grands Mousseux, Liqueurs de marque.
DESSERT
PATISERIE

ETRENNES — 1895
Des Calendriers sont offerts à tout Acheteur

HAUTE NOUVEAUTÉ
Pour Etreennes

Boîtes, Coffrets riches, Vannerie fine, Sacs satin, Porcelaine de luxe, Confiserie, Marrons glacés, Bonbons de chocolat, Fruits glacés.

NOTA. — Tous nos Bonbons sont de qualité extra. — Les Sacs ne portant aucun nom, sont très coquets, et ne sont pas facturés.

MAISON DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON
A Saumur, 51, Grand Rue.
Revenu annuel. . . 220 fr.
S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

ON DEMANDE A ACHETER
Petite Maison
AVEC JARDIN, A SAUMUR
S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON
A Saumur, rue du Portail-Louis, 45, occupée par M^{me} Guignard.

A VENDRE
Deux Caniches noirs
6 mois, pure race.
S'adresser au Raisin-de-Bourgogne, rue du Portail-Louis.

Carottes Fourragères
A VENDRE
S'adresser à M. LOYEAU, propriétaire, rue des Moulins, Saumur.

A LOUER
Belle Ferme
A proximité du bourg d'Allonnes, canton nord-est de Saumur, contenant 29 hectares 51 ares, dont 17 hectares 51 ares en terres labourables, 10 hectares de pré et pâture, et 2 hectares de vigne.
Convient pour faire de l'élevage.
S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée, Saumur.

La Nationale
Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie.
Assurances : Vie entière, Mixtes, Termes fixes
Rentes Viagères
S'adresser à M. H. CESBRON, agent général, 9, rue de l'Ancienne-Messagerie.

AVIS
Nous avons l'honneur d'informer le public que notre liquidation devant être close dans quelques jours, nous continuons la mise en vente, à prix de facture, des marchandises restant en magasin.
Articles pour étreennes
Nombreuses occasions.
L. COCHET, 20, rue du Portail-Louis.

BUREAU DE PLACEMENT
M^{me} SECHET
FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine
A. BOURDOIS, TRAITEUR
20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR
Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.
Fournitures complètes pour Dejeuners, Punch, Diners
Pour la Ville et Campagne
Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

ACTUELLEMENT
Exposition des Nouveautés pour Noël et le Jour de l'An

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e, PARIS
56, Rue Jacob, 56,
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Ancienne Maison G. FISCHER
PILLET-BERSOULLÉ, Successeur
Place de la Bilange, SAUMUR
Pianos d'occasion garantis, depuis 250 f.
Occasion unique, 1/4 queue Henri Herz, garanti 10 ans 350 f.
Grand choix de Partitions et de Volumes pour Etreennes
Partitions bijou sur les meilleurs Opéras et Opéras-comiques
Violons — Clairons et Tambours. — Petite taille pour jouets d'enfants.

ETRENNES 1895
EPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACER
IMBERT FILS
Exposition des dernières créations
De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Carton-nages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées, Pralines, Marrons glacés et Fruits confits.
NOTA. — Tous ces produits proviennent des Fabriques réputées pour vendre ce qu'il y a de meilleur. Bon Marché sans précédent.
ARTICLES POUR ARBRES DE NOEL
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre, Grande variété d'Objets de Fantaisie.
Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit à gagner : 1^{er} lot, une magnifique **POUPEE** mécanique, avec boîte à musique; 2^e lot, un **LAPIN** mécanique; 3^e lot, une **CORBELLE** produits du pays.
Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés, Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner, Deschandelières, de Ruffec.

ÉPICERIE NOUVELLE
EXPOSITION
d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confiserie, Champagnes
LIQUEURS DE MARQUES
Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20
Pralines, — 0 — 90
Pâtés de foies gras Deschandelières, depuis 1 — 65
CADEAUX : Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs.
GROS LOT : Une superbe **POUPEE** mécanique.
1. lot. Un objet d'Etreennes.
2. - Une terrine foies gras.
3. - Une bouteille exquis Guignolet.
4. - Une boîte boudoir.
5. - Un sac marrons glacés.
6. - Une caisse mandarines.
7. - Une boîte bisuits Champagne.
8. - Une bouteille vin de Turquie.
9. - Une boîte Madelines de Commercy.
10. lot. Un litre Elixir.
11. - Un litre Menthe.
12. - Un sac chocolat surfin.
13. - Un sucre de pommes.
14. - Une bouteille Champagne.
15. - Un exquis Guignolet.
16. - Un litre d'eau-de-vie de marc.
17. - Un sac fondants surfin.
18. - Un litre liqueur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.